

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE ESPACE SAINT-EXUPERY

DECISION

Finances locales - Décisions budgétaires

Objet : Tarifs concernant : Activités de l'Espace Saint-Exupéry : Vacances d'automne 2025.

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs concernant : Activités de l'Espace Saint-Exupéry : Vacances d'automne 2025.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Les tarifs des Vacances d'automne 2025 sont fixés comme suit :

Activité les p'tits cuistots masqués :
2€ par enfant

Sortie au château de Loches :
7€/enfant/Adulte
5€/enfant/Adulte (Familles minima sociaux)
Gratuit pour les enfants de - 7 ans

ARTICLE 2 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 26/09/2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le - 8 OCT. 2025

Publié ou notifié le - 9 OCT. 2025

Mis en ligne sur le site internet le - 9 OCT. 2025

Le Maire,



Jeanny LORGEUX